

Cybermalveillance.gouv.fr a pour missions d'assister les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités et les administrations victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

Si vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance, le site propose un dispositif pour vous conseiller et vous orienter. Il suffit de répondre à quelques questions pour décrire votre problème et l'outil proposera un diagnostic et des conseils personnalisés. Si besoin, vous pourrez être mis en relation avec un prestataire spécialisé susceptible de vous aider.

Un kit de sensibilisation à propos des questions de sécurité du numérique est également proposé. Il comprend des fiches pour adopter les bonnes pratiques et comprendre les risques liés à l'utilisation du numérique. En complément sont proposés des vidéos, des quiz, BD et mémo etc.